

Attribution des poses agricoles par la municipalité

Le Dauphiné Libéré – 01 mars 2024



Lors de la dernière réunion qui a eu lieu en mairie. Photo mairie de Saint-Paul-en-Chablais

La commune possède diverses parcelles qui font l'objet de baux ruraux avec les agriculteurs. Arrivant à échéance le 31 mars, un appel à candidatures a été lancé pour réattribuer ces baux à compter du 1^{er} avril. « Les candidats doivent avoir leur siège social et leur bâtiment d'exploitation sur Saint-Paul depuis au moins un an, ne pas être retraités et retirer au moins 70 % de leurs revenus mensuels du secteur agricole, qui constitue leur activité principale » indique le maire Bruno Gillet. Préparée par des professionnels du secteur agricole, l'attribution des poses s'est déroulée mercredi 28 février, dans un esprit de bonne entente. L'édile a exprimé la volonté du conseil municipal de consacrer une pose pour le développement du maraîchage et permettre l'approvisionnement en légumes de proximité. « Kelly Vernaz et Nicolas Belouis pourront développer leur activité et être présents sur les marchés du dimanche, en espérant que d'autres jeunes viennent rapidement compléter l'offre en légumes de proximité. »